REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

Municipal: 33

L'AN deux mille vingt, le **14 décembre** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 8 décembre, s'est réuni en session ordinaire, à huis clos, à 19 heures 00, à la salle Dumoulin, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL**,

Nombre de Conseillers

en exercice: 33

Maire

PRESENTS:

Nombre de Conseillers présents ou représentés :

33

BRAULT, CHASSAING, DE ROCQUIGNY, DESMARETS, DUTRIAUX, Mme FEUERSTEIN, M. GRENET, Mmes GRENET, LAFOND, M. LARRAUFIE, Mmes LYON, MACHANEK, MOURNIAC-GILORMINI, NIORT, M. PAILLONCY, Mmes PARRAIN, PIRES-BEAUNE, MM. RAYNAUD, RESSOUCHE, SEMANA, Mmes TOVAR, VAUGIEN, VEYLAND, M. VERMOREL.

Mme ACKNIN, M. BAGES, Mme BERTHELEMY, MM. BOISSET,

Nombre de votants :

ABSENTS:

M. Rémy BALLET, Conseiller Municipal

Date de convocation :

a donné pouvoir à Pierre DESMARETS

8 décembre 2020

M. Boris BOUCHET, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Nathalie NIORT

Date d'affichage :

Mme Sandrine ROUSSEL, Maire-Adjoint

a donné pouvoir à Pierre PECOUL

21 décembre 2020

Mme Monique STORKSEN, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Suzanne MACHANEK

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Véronique LYON

Accusé de réception en préfecture 063-216303008-20201214-DELIB201216-DE Date de télétransmission : 17/12/2020 Date de réception préfecture : 17/12/2020



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2020

QUESTION Nº 16

OBJET: Quotient Familial: Bilan du 01/09/2019 au 31/08/2020

RAPPORTEUR: Pierrick VERMOREL

Question étudiée par la Commission n° 1 « La Ville au Service des Riomois » qui s'est réunie le 30 novembre 2020.

I. Contexte

Depuis le 1^{er} septembre 2016, la Commune de Riom a modifié les conditions du quotient familial en parallèle du système de tarification des services municipaux, afin d'adapter ces derniers à la réalité des revenus des foyers riomois. Ainsi un taux d'effort progressif a été mis en place afin d'être au plus proche des capacités contributives des usagers.

Depuis cette date, il n'existe plus de tranche de Quotient familial (QF). Cependant, afin de faciliter la lecture et d'avoir des points de comparaison, le bilan 2019/2020 aura la même forme et sera basé sur les anciennes tranches :

Tranche	Barème (en €)
1	0 à 435
2	436 à 584
3	585 à 703
4	704 à 823
5	824 à 950
6	951 à 1082
7	1083 à 1210
8	1211 à 1543

Les services de la Commune sur lesquels est appliqué le quotient familial sont : la restauration scolaire, les accueils de loisirs péri et extrascolaires, l'école municipale de musique, l'école municipale d'arts plastiques.

Tous les usagers domiciliés à Riom peuvent bénéficier du quotient familial.

Accusé de réception en préfecture sentembre 2017, afin de répondre aux exigences de la CAF, la Ville de 063-216303000-26701244 SELLB2 SENTEMBRE 2017, afin de répondre aux exigences de la CAF, la Ville de Date de télétra prissipion : 17/12/2012 un tarif lié au QF des usagers non riomois.



Ce bilan est marqué par la période de confinement qui a eu lieu du 16 mars au 12 mai 2020 et la période de retour par roulement des enfants dans les écoles du 12 mai au 22 juin 2020.

On constate donc une baisse du nombre de prestations pour l'ensemble des services et par le remboursement de la période de fermeture des écoles d'arts à certaines familles (les familles n'ayant pas renouvelé leur inscription pour 2020/2021 et ayant fait la demande de remboursement par écrit).

II. Evolution du nombre de familles bénéficiaires

	2011/2012	2012/2013	2013/2014	2014/2015	2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	Taux de variation 2019 à 2020
Nombre de familles bénéficiaires*	938	993	1038	1188	1196	1558	1207	1298	1084	- 16.5%

^{*}Comptabilisée en unité et non en équivalent année pleine.

Le mode de calcul des bénéficiaires a changé depuis le bilan 2017/2018. Les bénéficiaires comptabilisés ont au moins une inscription à une activité et ne sont plus des bénéficiaires potentiels.

On constate une diminution importante du nombre de bénéficiaires cette année. Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette baisse :

- Les bénéficiaires des écoles d'arts ne font plus calculer leur QF à la DEJ mais utilisent directement leur attestation CAF pour faire calculer leur tarif.
- Les familles dont les enfants fréquentaient les services péri et extrascolaires ponctuellement n'ont pas utilisé les services cette année à cause du confinement.
- Le nombre de familles d'enfants en CM2 qui ont quitté nos écoles était plus important que le nombre de familles dont les enfants sont rentrés en Petite Section.

III. Répartition des familles par tranche et par année

		T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8	TOTAL
	2011/2012	304	155	155	100	69	95	60		938
	2012/2013	289	179	158	117	83	97	70		993
	2013/2014	319	171	178	122	90	91	67		1038
	2014/2015	349	183	201	146	96	111	102		1188
	2015/2016	342	216	175	156	102	108	97		1196
	2016/2017	381	235	192	173	115	124	110	228	1558
	2017/2018	305	180	128	129	91	89	87	198	1207
	2018/2019	320	197	146	142	101	90	92	210	1298
Accusé de réd 063-21630300	eption en préfecture 8-2 012/2020 01:	216 264	141	119	123	85	75	80	197	1084
Date de télétra	msmission 17/12/2020	0207 50/	20.40/	10 E0/	12.40/	1E 00/	16 70/	120/	6.20/	

2019 à 2020

COMMUNE DE RIOM

IV. Répartition des bénéficiaires par tranche 2019/2020

	T1	T2	Т3	T4	T5	Т6	T7	Т8	TOTAL
Familles	264	141	119	123	85	75	80	197	1084
Enfants	641	326	262	250	162	143	151	392	2327
TOTAL	905	467	381	373	247	218	231	589	3411
Part de chaque tranche en 2018/2019	26.5%	13.7%	11.2%	10.9%	7.2%	6.4%	6.8%	17.3%	100%
Part de chaque tranche en 2018/2019	25.7%	15.9%	11.2%	10.9%	7.4%	6.2%	6.7%	16%	100%





COMMUNE DE RIOM

V. Coût

Direction	Services concernés	Coût 2011/2012	Coût 2012/2013	Coût 2013/2014	Coût 2014/2015	Coût 2015/2016	Coût 2016/2017	Coût 2017/2018	Coût 2018/2019	Coût 2019/2020	Comparatif 2018/2019 et 2019/2020
Education Jeunesse	Restauration Accueil périscolaire ALSH mercredis et vacances	295 610,12 €	336 038,61 €	311 337,44 €	326 928,29 €	319 007,68 €	460 094,50 €	503 863,77 €	484 419,63 €	322 174,51 €	- 162 245,12 €
Culture	Ecole de musique Ecole d'Arts Plastiques	14 661,40 €	17 201,28 €	18 194,21 €	17 219,95 €	19 645,70 €	31 340,86 €	27 355,16 €	25 477,16 €	18 309,12 €	- 7 168,04 €
Sports	Matins sport Vacances sport	382,30 €	91,25€	/	/	/	/	/	/	/	/
Action Sociale	Ateliers des ainés	653,00 €	1 127 €	1 206 €	1 555 €	1 409,00 €	1 900,41 €	/	/	/	/
Notre Dame des Arts	Restauration Accueil périscolaire	11 618,07 €	10 818,86 €	13 451,95 €	13 451,31 €	12 766,04 €	/	/	/	/	/
TOTAL		322 924,89 €	365 277 €	344 189,60 €	359 154,55 €	352 828,42 €	493 335,77€	531 218,93 €	509 896,79 €	340 483,63 €	- 169 413,16 €

Taux de variation entre 2018/2019 et 2019/2020 - 33 %

LE CONSEIL MUNICIPAL A PRIS ACTE

RIOM, le 14 décembre 2020 Le Maire,

Pierre PECOUL

Accusé de réception en préfecture 063-216303008-20201214-DELIB201216-DE Date de télétransmission : 17/12/2020 Date de réception préfecture : 17/12/2020

